

Rapport du GT Entretien

Groupe de travail : Entretien

Membres du groupe :

Nom	Prénom	Fonction	Commune/Autre
Angéloz	Daniel	Président	Corminboeuf
Ballmer	Mirjam		Fribourg
Barras	Chantal		Belfaux
Barras	Jean-Louis		Granges-Paccot
Clément	Frédéric		Villars-sur-Glâne
D'Agostini	Julien		Marly
Page	Charles		Avry
Pochon	Bernard		Givisiez
Roubaty	François		Matran
Jeckelmann	Gregory	Modérateur	BDO SA

1.1.c. Vision spécifique, propositions de réalisation - Long List

- LL1 : Organisation délocalisée
- LL2 : Responsabilisation et évolution du personnel
- LL3 : La hiérarchie promeut la convivialité
- LL4 : Maintenir une qualité d'entretien suffisante (dans le but de maintenir les espaces publics conviviaux)
- LL5 : Favoriser l'utilisation des rives
- LL6 : Entretien des rives dans le respect de la biodiversité
- LL7 : Développer les places de jeu pour les enfants
- LL8 : Développer des lieux de loisirs et de sports
- LL9 : Réintroduire de la nature en ville
- LL10 : Acquisition raisonnée du matériel
- LL11 : Utilisation réduite au maximum des produits d'entretiens
- LL12 : Obtenir le Label "Cité de l'énergie Gold"
- LL13 : Améliorer le sentiment de sécurité par l'aménagement et l'entretien

1.2.c. Propositions retenues - Short List

SL1 : (= LL1 + LL2) Organisation délocalisée avec possibilité d'évolution pour le personnel

SL2 : (= LL4 + LL7 + LL8 + LL13) Entretenir l'espace public de manière à favoriser la convivialité et le sentiment de sécurité

SL3 : (= LL6 + LL9) Protéger la nature existante et développer les espaces verts en ville

SL4 : (= LL10 + LL11) Écologie dans l'entretien

1.3 Mesures à prendre (évaluées en CHF)

SL1 : Organisation délocalisée avec possibilité d'évolution pour le personnel

Description : La vision de l'organisation du secteur entretien de la nouvelle commune devra avoir une direction centralisée, mais avec une organisation par secteurs tant au niveau de la répartition du personnel que du matériel. Les secteurs devront être définis en fonction de la géographie et pas nécessairement selon les frontières politiques. Les responsables de secteurs devront être suffisamment autonomes dans la gestion des tâches courantes. De plus, dans cette nouvelle organisation, il y aura plus de possibilités de formations et d'évolutions (carrière) pour le personnel. Des synergies doivent être trouvées par rapport à l'utilisation du matériel existant.

Conséquences :

- Formel : adaptation des contrats de travail du personnel
- Matériel : répartition du matériel actuel
- État des lieux des locaux : inventaire à faire
- Personnel / organisation : organigramme à définir selon l'organisation des équipes
- Financier : N/A
- Autre : utilisation optimale des locaux existants (hangars - dépôts - garages - halles - ateliers - bureaux administratifs)

SL2 : Entretenir l'espace public de manière à favoriser la convivialité et le sentiment de sécurité

Description : Maintien de l'aménagement et de l'entretien général des espaces publics. Plus spécifiquement, développer des places de jeux et de sports urbains de manière attrayante. Dans ce cadre, le maintien du sentiment de sécurité doit être pris en compte en maintenant un entretien de qualité et un éclairage urbain dynamique.

Conséquences :

- Formel : N/A
- Matériel : utilisation du matériel actuel
- Personnel / organisation : tâches à définir dans le cadre de l'organisation des équipes
- Financier : maintien d'un budget suffisant, probablement identique à l'actuel
- Autre : définir les zones "chaudes" du point de vue du sentiment subjectif d'insécurité

SL3 : Protéger la nature existante et développer les espaces verts en ville

Description : L'objectif serait de favoriser un entretien des rives dans le respect de la biodiversité, par un aménagement permettant l'accès aux rives tout en protégeant les espèces animales et végétales. De plus, une arborisation supplémentaire de places existantes permettrait de "réintroduire" la nature en ville et de rendre les espaces verts plus conviviaux (par exemple, Parc de Pérolles (Domino) et les Grands-Places).

Conséquences :

- Formel : N/A
- Matériel : utilisation du matériel actuel
- Personnel / organisation : tâches à définir dans le cadre de l'organisation des équipes
- Financier : maintien d'un budget suffisant, probablement identique à l'actuel
- Autre : N/A

SL4 : Écologie dans l'entretien

Description : L'objectif de cette mesure est de garder systématiquement à l'esprit une vision la plus écologique possible, tant dans l'acquisition du matériel que de l'utilisation de produits d'entretien. Le choix d'un matériel adéquat, en favorisant des méthodes de travail mécaniques et/ou alternatives adaptées, permettra d'atteindre ce but sans investissement important. Par exemple, la réduction de l'utilisation de sel à dégeler et d'herbicides qui pourraient être remplacés par d'autres méthodes (désherbage mécanique, méthodes de déneigement alternatives).

Conséquences :

- Formel : N/A
- Matériel : définir le matériel adéquat selon les méthodes, mais plutôt achat de matériel en remplacement de l'existant au moment du renouvellement
- Personnel / organisation : tâches à définir dans le cadre de l'organisation des équipes
- Financier : maintien d'un budget suffisant, probablement identique à l'actuel
- Autre : N/A

1.4 Points critiques et remarques**Domaines couverts, sans proposition spécifique**

Forêts : l'entretien des forêts communales est délégué depuis plusieurs années à la Corporation forestière de Forêts-Sarine. Aucune mesure particulière n'est proposée.

Agriculture : les domaines agricoles propriété des communes et les parchets communaux font l'objet de baux à ferme. Aucune mesure particulière n'est proposée.

Ports : un groupe de travail (externe au processus de fusion) a été créé pour la valorisation des ports et rives sur la Sarine. Aucune mesure particulière n'est proposée.